INITIALES DU MAIRE
JBL
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

SÉANCE ORDINAIRE DU
14 septembre 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le 14 septembre **2026** à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Jean-François Poulin
Siège #3 - Étienne Groleau
Siège #4 - Christian Claveau
Siège #5 - André Roy
Siège #6 - Jean Lessard

Est/sont absents à cette séance :

Jean-Francois Breton

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau et de Madame Annie Roy, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-09-9495

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE
  3.1 - Séance ordinaire du 17 aout 2026
4 - CORRRESPONDANCE
5 - RAPPORT DES COMITÉS
  5.1 - Rapport des commissions
6 - AFFAIRE ADMINISTRATIVE
  6.1 - Contrat de travail - Directrice générale
7 - FINANCES
  7.1 - Comptes à payer pour le mois d'aout 2026
8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  8.1 - Bilan incendie de aout 2026
  8.2 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-261 DÉCRÉTANT UNE

INITIALES DU MAIRE
JJL
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

DÉPENSE DE 803 958 $ ET UN EMPRUNT DE 803958$ $ CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE

9 - URBANISME

9.1 - DÉROGATION MINEURE DM-2026-06

9.2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CCU DU 1ER SEPTEMBRE 2026

9.3 - AVIS DE MOTION ET DÉPOT DU REGLEMENT NUMÉRO 2026-61000-11

10 - TRAVAUX PUBLIC

10.1 - ACHAT D'UN HYDROVAC

11 - LOISIRS

11.1 - Entente de service_ Service de traiteur

12 - VARIA

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

15 - PROCHAINE SÉANCE

Il est proposé par Jean-François Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

2026-09-9496

3.1 - Séance ordinaire du 17 aout 2026

La lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 aout 2026 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Etienne Groleau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 aout 2026.

ADOPTÉE

4 - CORRRESPONDANCE

Nous avons une demande de commandite pour le rallye automobile du 26 septembre. Il est proposé par Jean Lessard et accepté à l'unanimité des conseillers d'autoriser un montant de 75.00$ pour l'événement

Nous avons reçu une demande de commandite pour le Marché de noël de la cabane, le 14-15 novembre prochain. Il est proposé par André Roy et accepté à l'unanimité des conseillers d'autoriser un montant de 200.00$ pour l'événement.

N° de résolution ou annotation

Nous avons reçu une demande d'adhésion de l'agence régionale de la mise en valeur des forêts privé pour adhérer comme membre. Le conseil a décidé de ne pas adhérer

5 - RAPPORT DES COMITÉS

5.1 - Rapport des commissions

Jean-Francois Poulin nous parle du bilan incendie

Jean-Francois Poulin parle de développement économique
Etienne Groleau nous parle des loisirs

Christian Claveau nous parle de la commission de l'administration
André Roy nous parle de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme
Jean Lessard nous des travaux publics

6 - AFFAIRE ADMINISTRATIVE

2026-09-9497

6.1 - Contrat de travail - Directrice générale

ATTENDU QUE Mme Annie Roy est à l'emploi de la municipalité depuis le 5 janvier 2026

ATTENDU QUE dans le contrat d'embauche, il y avait une clause de demande de révision de salaire après 6 mois

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu pour la révision du contrat;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par. Christian Claveau et accepté à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le contrat de travail révisé de la directrice générale

QUE le maire signe ledit contrat révisé

7 - FINANCES

2026-09-9498

7.1 - Comptes à payer pour le mois d'aout 2026

ATTENDU QUE des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de aout 2026 ont été préparées ;

ATTENDU QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée ;

ATTENDU QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

POUR ES MOTIFS, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité d'approuver un montant de 302 358.44 $ pour pourvoir aux comptes à payer du mois de aout 2026 sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit;

Qu'un montant de 94 136,21$ soit affecté aux prélèvements des salaires d'aout 2026.

N° de résolution ou annotation

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-09-9499

8.1 - Bilan incendie d'aout 2026

Il est proposé par Jean-François Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil municipal accusent réception du bilan mensuel du service incendie pour le mois de d'aout 2026.

2026-09-9500

8.2 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-261 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 803 958 $ ET UN EMPRUNT DE 803958$ $ CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE

Un avis de motion est donné par André Roy qu'il sera adopté, a une séance subséquente, le règlement numéro 2026-261 décrétant une dépense de 803 958 $ et un emprunt de 803 958 $ concernant l'acquisition d'un camion autopompe

Le projet de règlement est déposé

9 - URBANISME

2026-09-9501

9.1 - DÉROGATION MINEURE DM-2026-06

ATTENDU QUE M. Alexandre Rodrigue a déposé une demande de dérogation concernant sa marge de recul avant;

ATTENDU QU'IL désire avancer la construction de sa maison de 3m;

ATTENDU QUE ses marges seront a 7.35m et 7.07m au lieu de 7.6m comme prévu au règlement;

POUR CES MOTIFS: il est proposé par Etienne Groleau et accepté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de dérogation mineure de M. Alexandre Rodrigue tel que suggéré par le CCU.

2026-09-9502

9.2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CCU DU 1ER SEPTEMBRE 2026

Il est proposé par Jean Lessard et accepté a l'unanimité des conseillers présents;

QUE les membres du conseil municipal accusent réception du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la rencontre du 1er septembre 2026

2026-09-9503
N° de résolution ou annotation

9.3 - AVIS DE MOTION ET DÉPOT DU REGLEMENT NUMÉRO 2026-61000-11

ATTENDU QUE le règlement NO 97-030 relatif aux permis et certificat ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction de la municipalité d'East Broughton est en vigueur depuis le 2 février 1998;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'amender le règlement NO 97-030, relatif aux permis et certificats ainsi qu'a l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction et d'y ajouter des spécifications concernant le tarif du permis d'installation de capteurs solaires

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent projet de règlement 2026-61000-11 amendant le règlement numéro 97-030 relatif aux permis et certificat ainsi qu'a l'administration des règlements de zonage de lotissement et de construction a été donné lors de la sessions régulière du 14 septembre 2026 par le conseiller André Roy

ATTENU QUE le projet de règlement 2026-61000-11 amendant le règlement numéro 97-030 relatif aux permis et certificat ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction a été déposé par le conseiller André Roy lors de la séance du conseil tenus le 14 septembre 2026

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller André Roy et résolu unanimement que le projet de règlement 2026-61000-11 amendant le règlement numéro 97-030, relatif aux permis et certificat soit adopté

10 - TRAVAUX PUBLIC

2026-09-9504

10.1 - ACHAT D'UN HYDROVAC

ATTENDU QUE la Municipalité doit avoir recours souvent a un camion lors de refoulement ou de vidange de ses bouches d'égout

ATTENDU QUE l'utilisation d'un camion hydrovac permet notamment d'effectuer des travaux d'excavation par aspiration, de dégager les conduites et infrastructures souterraines, de réaliser des travaux autour des réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que différents travaux d'entretien municipal;

ATTENDU QUE l'acquisition d'un hydrovac permettra à la Municipalité d'améliorer son autonomie, sa rapidité d'intervention et la sécurité lors de certains travaux et surtout sauver sur les couts de location de ce camion;

ATTENDU QUE des soumissions et/ou des prix ont été demandés afin de déterminer l'équipement répondant le mieux aux besoins de la Municipalité;

POUR ES MOTIFS, il est proposé par Jean-François Poulin et accepté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale de signer le contrat pour l'achat de l'hydrovac avec la compagnie Débouchage Portneuf au montant de 66 575$ + tx.

INITIALES DU MAIRE JDL
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation 2026-09-9505

11 - LOISIRS

11.1 - Entente de service_ Service de traiteur

ATTENDU QUE la Municipalité loue actuellement un local à Jean-François Breton au Centre des loisirs Desjardins avoisinant le Casse-Croute, lequel était utilisé notamment pour l'exploitation d'un service de traiteur.

ATTENDU QUE le locataire a indiqué qu'il ne souhaite plus utiliser l'espace à cette fin et que le bail actuel prendra fin à son échéance.

ATTENDU QUE le locataire souhaite toutefois continuer à louer l'espace municipal, mais **uniquement à des fins de rangement**.

ATTENDU QUE la nouvelle entente aurait donc pour objectif de permettre au locataire d'utiliser l'espace exclusivement comme **espace d'entreposage et de rangement**.

Puisque l'usage du local sera différent de celui prévu au bail actuel, il est proposé de conclure **un nouveau bail**, avec des conditions adaptées à cette nouvelle utilisation au montant e 150$/mois;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Etienne Groleau et accepté à l'unanimité des conseillers de refaire un nouveau bail

12 - VARIA

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions ont été posé par les citoyens

2026-09-9506

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Etienne Groleau et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20h10.

ADOPTÉE

Jean-Benoit Létourneau
Maire

Annie Roy
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jean-Benoit Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Benoit Létourneau
Maire

N° de résolution
ou annotation

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Annie Roy, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.

Annie Roy
AnnieRoy
Directrice générale et greffière-trésorière

15 - PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire aura lieu le 5 octobre 2026 à 19h30